

CLAUSES ET CONDITIONS DE LA VENTE

1/ Les marchandises seront vendues aux enchères publiques, au plus offrant & dernier enchérisseur à **prendre par les acquéreurs, à leurs frais, risques et périls, dans les magasins et en l'état où elles se trouvent et telles qu'elles se comportent.**

Les marchandises seront visibles avant la vente; aussi, les acquéreurs ne pourront donc prétendre à aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

2/ Les Enchères seront fixées au moment de la vente; des mises à prix pour tout ou partie des lots pourront être faites avant la vente. Le Courtier Assermenté Vendeur se réserve la faculté de retirer de la vente les marchandises pour lesquelles les enchères seraient jugées insuffisantes. **Sauf, si elles sont précisées « au lot », les enchères auront lieu à l'unité de mesure.**

3/ L'Adjudicataire paiera comptant le Mardi 22 Septembre 2020, à **partir de 11h**, entre les mains des Courtiers Assermentés vendeurs, le principal ainsi que les frais réglés à 13,00 % HT pour courtage, frais d'actes augmentés de la TVA au taux de 20%. Frais supplémentaires de 0.38% pour frais administratifs.

Conformément à l'article L112-6 du Code Monétaire et Financier, tout règlement supérieur à 1.000€ devra être fait obligatoirement soit par **CHEQUE DE BANQUE libellé au nom de CMA MORLOT & DONIKIAN soit par lettre accréditive ou bien encore par CARTE BANCAIRE (VISA) – Pour tout résident dont domicile fiscal est à l'étranger règlement en espèces jusqu'à 15.000€.**

Le montant de la TVA sur les marchandises étant compris dans les prix d'adjudication, les Acquéreurs se verront délivrer une facture mentionnant le produit de la TVA. En cas de paiement par chèque non certifié, la délivrance des marchandises sera différée jusqu'à encaissement complet du montant des achats.

4/ Faute par l'Adjudicataire de payer son prix comme indiqué ci-dessus, la marchandise sera revendue à sa folle enchère, à ses frais, risques et périls, 3 jours après la sommation qui lui aura été faite de payer et sans qu'il soit besoin de jugement.

5/ Les Acheteurs devront prendre livraison des stocks impérativement avant le Vendredi 2 Octobre 2020 à 17h **DELAI DE RIGUEUR**. Passé ce délai, les Courtiers Assermentés Vendeurs déclinent toute responsabilité pour les marchandises non enlevées.

6/ Les acquéreurs devront prévoir le matériel et la main-d'œuvre nécessaires pour l'enlèvement des marchandises effectué à leurs risques et périls et sous leur responsabilité, dans les délais indiqués au paragraphe 5, y compris pour toute dégradation qui pourrait résulter à la suite de l'enlèvement des lots.

7/ Les factures seront établies aux nom et adresse qui seront communiqués au moment des adjudications.

Normes COVID-19

8/ *Les visites auront lieu sur rendez-vous pour limiter le nombre de 5 personnes à la fois.*

9/ *Privilégiez la vente en ligne. Pour participer à la vente en salle, il est impératif de réserver votre place, sans quoi, l'accès vous sera refusé.*

10/ *Le port du masque est obligatoire pendant les visites et la vente.*

11/ *Les enlèvements auront lieu sur RDV à PARIS, l'adresse sera communiquée au moment des enlèvements. Prise de rendez-vous auprès de Cécile Donikian 06.16.75.29.17*

**AUCUN CHANGEMENT NE SERA ADMIS APRES LES ADJUDICATIONS
LES ACQUEREURS DEVRONT VERSER UNE PROVISION AUSSITOT L'ADJUDICATION PRONONCEE**

CMA MORLOT & DONIKIAN

Courtiers de Marchandises Assermentés près la Cour d'Appel de Paris

www.cma-donikian.com

5 rue du Louvre 75001 PARIS

PARIS, le 14 Septembre 2020